

les... aux...  
et au...  
/

88  
39

p.B.58.04. - RD/mj

Berne, le 22 décembre 1958

### Note au Chef du Département

La déclaration du Conseil fédéral, du 11 juillet 1958, relative à l'éventualité de l'armement atomique de l'armée suisse a provoqué diverses réactions à l'étranger. Nos missions diplomatiques nous ont rendu compte de quelques unes d'entre elles. En voici un résumé:

#### I. URSS

##### a) Personnalités officielles

Le 14 juillet 1958, de Moscou, nous parvient la nouvelle que M. Mikoyan, premier vice-président du conseil des ministres, adresse de violents reproches à notre ambassadeur dans cette ville au sujet de l'intention du Conseil fédéral de doter l'armée suisse d'engins atomiques. M. Mikoyan affirme que, par cette décision, la Suisse signifie qu'elle ne croit pas aux intentions pacifiques de l'URSS. De plus, ajoute-t-il, cette décision éveille des doutes sur la volonté du Conseil fédéral de maintenir la neutralité pacifique. D'une part, l'armement atomique serait essentiellement dirigé contre l'Union soviétique et, d'autre part, les engins en question seraient inévitablement fournis par les Etats-Unis d'Amérique.

Le 10 novembre 1958, M. Khrouchtchev, président du conseil des ministres, au cours d'une réception au Kremlin, dit à M. Zehnder: "Voici l'Ambassadeur de Suisse, que j'aimais bien, mais qui ne me plaît plus depuis que son gouvernement veut doter l'armée suisse d'armes atomiques."

Le 28 novembre, M. Gromyko, ministre des affaires étrangères, déclare à M. Zehnder que l'Union soviétique ne voit pas d'un oeil favorable le fait que la Suisse munisse son armée d'armes atomiques.

b) Presse

Le 8 août 1958, l'Agence Tass publie une déclaration affirmant que les pays neutres ne peuvent rester en dehors de la lutte pour l'interdiction des armes atomiques. L'agence précitée ajoute que la récente décision suisse va à l'encontre de la neutralité et constitue "une mesure d'autant moins justifiable que rien ne menace la Suisse". En conclusion, l'Agence Tass dit: "Les milieux dirigeants soviétiques expriment à ce propos leur certitude que le gouvernement suisse mesurera le poids de la responsabilité qu'il assume en s'engageant dans cette politique".

Cette déclaration de l'Agence Tass a été à l'origine de nombreux articles de journaux non seulement en URSS mais également en Chine et dans tous les pays de l'Est européen.

II. Chine

Dans un rapport du 21 août 1958, l'Ambassade de Suisse à Pékin écrit que la déclaration du Conseil fédéral du 11 juillet 1958 a provoqué une certaine sensation dans cette ville. La presse chinoise s'est cependant limitée à reproduire le communiqué de l'Agence Tass. Les Chinois, précise l'Ambassade, sont maintenant persuadés que "la Suisse s'est définitivement ralliée au camp des 'impérialistes' ". Les fonctionnaires et les magistrats se montrent plus réservés dans leurs contacts avec l'Ambassade. En outre des amis chinois - non communistes - de celle-ci ont été mis en garde contre les membres de notre mission diplomatique.

Un ressortissant suisse, arrêté le 5 juin à Shanghai et libéré le 8 octobre 1958, a donné le 30 octobre au Département un rapport sur les causes et les conditions de son incarcération. Un officier de police lui déclara textuellement: "Votre affaire est mauvaise car le gouvernement suisse a décidé de se procurer des armes atomiques et a ainsi clairement démontré qu'il était passé dans le camp des instigateurs de guerre".

### III. Les pays de l'Est européen

En Pologne, la réaction a été moins violente qu'ailleurs et plus nuancée. Le 14 août 1958, le directeur général du ministère des affaires étrangères déclare à l'Ambassade de Suisse à Varsovie: "Il serait préférable que la décision suisse soit conditionnelle, c'est-à-dire que l'armement nucléaire suisse ne soit envisagé qu'en cas d'impossibilité définitive de parvenir à un accord sur le désarmement."

Le 20 août 1958, l'Observateur suisse auprès des Nations Unies nous fait part de l'avis de M. Rapacki, ministre polonais des affaires étrangères. Ce dernier lui a dit qu'il n'était pas très heureux de la décision suisse car la République fédérale d'Allemagne pourrait citer cet exemple pour justifier son propre réarmement atomique.

Nos missions dans les autres capitales de l'Est européen nous ont communiqué des informations indiquant que les autorités de ces pays suivaient fidèlement la ligne fixée dans la déclaration Tass précitée.

Le 27 août 1958, le ministre de Tchécoslovaquie à Berne rendait visite au Secrétaire général du Département pour exprimer, d'ordre de son gouvernement, le point de vue des autorités de Prague sur la question de l'opportunité pour un Etat de se procurer des armes atomiques.